



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES
7 place du Maréchal Foch - 17000 La Rochelle
Ce rapport contient 22 pages
Référence : PES-MVC



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

Siège social : 7 place du Maréchal Foch - 17000 La Rochelle

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine La Rochelle et Saintes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des

estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne le rattachement des produits et des charges à l'exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

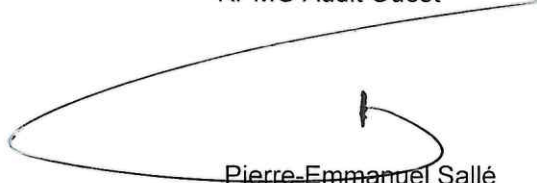
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Rochelle, le 2 août 2018

KPMG Audit Ouest



Pierre-Emmanuel Sallé

ASSOCIATION DIOCESAINE

DE LA ROCHELLE ET SAINTES

=====

COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Sommaire :

1. Compte de résultat	P. 2
2. Bilan	P. 4
3. Annexe	P. 6

Siège social : 7 place du Maréchal Foch – 17000 La Rochelle

=====

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017 (en €)

		2 017	2 016	Variation 2017/16	
		Montant	Montant	En montant	En %
F O N C T I O N N E M E N T	Produits de la générosité des fidèles :				
	Denier de l'Eglise	1 458 491	1 590 666	-132 176	-8%
	Quêtes du dimanche	1 044 536	1 032 512	12 024	1%
	Casuels et quêtes Baptêmes-Mariages-Obsèques	1 480 034	1 379 635	100 399	7%
	Offrandes (cierges et troncs)	463 711	401 556	62 155	15%
	Dons aux paroisses et autres dons	303 811	444 676	-140 865	-32%
	SOUS-TOTAL I :	4 750 583	4 849 046	-98 462	-2%
	Produits des activités annexes				
	Participations aux activités pastorales (dont pèlerin.)	496 233	528 473	-32 240	-6%
	Participations aux activités d'accueil	242 263	540 350	-298 087	-55%
	Participations aux publications	126 203	131 923	-5 721	-4%
	Mise à disposition de locaux	174 649	210 874	-36 224	-17%
	Remboursements de charges	267 491	246 465	21 026	9%
	Reprise sur provisions	30 414	184 065	-153 651	-83%
	Autres produits	152 193	194 987	-42 794	-22%
	SOUS-TOTAL II :	1 489 447	2 037 137	-547 690	-27%
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (A) :		6 240 030	6 886 183	-646 153	-9%
	Charges de fonctionnement :				
	Achats et approvisionnements	1 049 837	1 035 407	14 430	1%
	Charges externes	1 817 399	2 060 218	-242 819	-12%
	Impôts et taxes	181 059	171 315	9 744	6%
	Charges de personnel (Prêtres et Laics)	2 826 155	3 041 295	-215 141	-7%
	Dotations aux amortissements	555 859	507 885	47 974	9%
	Dotations aux provisions	168 370	119 886	48 484	40%
	Dotations versées	178 835	178 274	561	0%
	Autres charges courantes	193 346	44 555	148 790	334%
	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (B) :	6 970 859	7 158 836	-187 977	-3%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (A-B) :		-730 829	-272 653	-458 175	-168%

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017 (en €)

		2 017	2 016	Variation 2017/16	
		Montant	Montant	En montant	En %
F I N A N C I E R	Produits financiers :				
	Produits et intérêts de placement	244 620	267 752	-23 132	-9%
	Produits sur cessions de titre	205	1 752	-1 547	-88%
	Reprises de provisions pour dépréciation de titre	0	21 788	-21 788	-100%
	SOUS-TOTAL III :	244 825	291 292	-46 467	-16%
	Charges financières :				
	Intérêts versés et autres charges financières	30 425	32 264	-1 839	-6%
	Charges nettes sur cessions de placement	938	37 338	-36 400	-97%
	Dotations aux provisions pour dépréciation de titre	15 625	64 744	-49 119	-76%
	SOUS-TOTAL IV :	46 988	134 346	-87 358	-65%
	RESULTAT FINANCIER (III - IV = C)	197 837	156 946	40 891	26%
	RESULTAT COURANT (= A-B +C)	-532 992	-115 707	-417 285	-361%
E X C E P T I O N N E L	Produits exceptionnels :				
	Legs et donations	396 590	484 186	-87 596	-18%
	Cessions d'immeubles	452 237	63 492	388 745	612%
	Produits exceptionnels de gestion	17 113	36 887	-19 774	-54%
	Reprise sur provisions	0	0	0	-
	Reprise sur fonds dédiés	97 867	214 486	-116 619	-54%
	SOUS-TOTAL V :	963 807	799 051	164 756	21%
	Charges exceptionnelles :				
	Valeurs nettes comptables des actifs cédés	261 401	7 201	254 200	3530%
	Charges exceptionnelles de gestion	232 234	28 002	204 232	729%
	Dotations aux provisions	200 000	0	200 000	-
	Dotations aux fonds dédiés	0	10 350	-10 350	-100%
	SOUS-TOTAL VI :	693 635	45 553	648 082	1423%
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI = D)	270 172	753 498	-483 326	-64%
TOTAL GENERAL DES CHARGES :		7 711 482	7 338 736	372 747	5%
TOTAL GENERAL DES PRODUITS :		7 448 662	7 976 526	-527 864	-7%
RESULTAT DE L'EXERCICE (= A - B + C + D) :		-262 820	637 791	-900 611	-141%

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 (en €)

ACTIF		2 0 1 7			2 0 1 6
		Brut	Amorts Provisions	Net	Net
A C T I F I M M O B I L I S É	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	14 829	14 829	0	0
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	746 885	0	746 885	806 885
	Constructions	6 401 375	2 420 734	3 980 642	4 248 631
	Autres immobilisations corporelles	839 020	560 057	278 962	293 314
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	13 465
	<i>Sous total Immobilisations corporelles :</i>	<i>7 987 280</i>	<i>2 980 791</i>	<i>5 006 489</i>	<i>5 362 295</i>
	Immobilisations financières :				
	Parts sociales	647 474	22 008	625 466	345 280
	Apport avec droit de reprise	104 075	104 075	0	0
A C T I F C I R C U L A N T	Prêts	85 488		85 488	61 977
	Cautions locatives	6 451		6 451	1 831
	<i>Sous total Immobilisations financières :</i>	<i>843 488</i>	<i>126 083</i>	<i>717 405</i>	<i>409 087</i>
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I) :	8 845 597	3 121 703	5 723 894	5 771 383
	Créances :				
	Usagers et comptes rattachés	75 493		75 493	135 986
	Créances diverses	83 280		83 280	106 159
	Créances associations liées	625 476	625 476	0	0
	Produits à recevoir	45 332		45 332	34 018
	<i>Sous total Créances :</i>	<i>829 581</i>	<i>625 476</i>	<i>204 104</i>	<i>276 163</i>
	Placements (V.M.P. et Comptes à Terme)	6 227 091	121 064	6 106 027	6 274 871
A C T I F C I R C U L A N T	Disponibilités (dont livrets)	3 287 868		3 287 868	3 199 035
	<i>Sous total placements et disponibilités :</i>	<i>9 514 959</i>	<i>121 064</i>	<i>9 393 894</i>	<i>9 473 906</i>
	Charges constatées d'avance	56 919		56 919	63 240
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II) :	10 401 459	746 541	9 654 918	9 813 308
	TOTAL GENERAL ACTIF (= I + II)	19 247 056	3 868 244	15 378 812	15 584 691

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 (en €)

PASSIF		2 017	2 016
FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds associatif (et legs immobiliers)	1 699 098	1 699 098
	Réserves	547 626	547 626
	Report à nouveau	8 785 319	8 147 528
	Résultat de l'exercice	-262 820	637 791
	TOTAL FONDS PROPRES (I) :	10 769 222	11 032 042
FONDS DÉDIÉS - PROVISIONS	Fonds dédiés	154 202	252 069
	Provision pour litiges	437 549	237 549
	Provision IFC Laïcs	208 411	218 653
	Provision pour prêtres retirés	2 593 682	2 502 508
	TOTAL FONDS DÉDIÉS ET PROVISIONS (II) :	3 393 844	3 210 779
DETTES	Dettes financières :		
	Dépôts prêtres et laïcs	127 719	172 452
	Dépôts organismes liés	340 602	343 444
	TOTAL DETTES FINANCIERES (III) :	468 321	515 896
	Autres dettes :		
	Fournisseurs et comptes rattachés	149 047	205 217
	Personnel et comptes rattachés	101 424	130 536
	Organismes sociaux	240 864	277 592
	Organismes fiscaux	46 724	51 956
	Organismes liés	11 956	16 524
	Créditeurs divers	48 681	18 420
	Offrandes de Messes à célébrer	60 908	52 433
	Quêtes impérées à reverser	58 948	56 767
	TOTAL AUTRES DETTES (IV) :	718 552	809 446
	Produits constatés d'avance	28 873	16 528
	TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (V) :	28 873	16 528
TOTAL GENERAL PASSIF (= I+ II+ III+ IV+ V)		15 378 812	15 584 691

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017 :

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	P. 7
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	P. 7
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	
3.1 Actif	
3.1.1 Tableau de variations des immobilisations brutes	P 10
3.1.2 Tableau de variations des amortissements et provisions	P 11
3.1.3 Tableau des créances	P 12
3.1.4 Tableau des valeurs de placements :	P 13
3.1.5 Charges constatées d'avance :	
3.2 Passif	
3.2.1 Tableau des variations des fonds propres	P 13
3.2.2 Provisions pour litiges	P 14
3.2.3 Tableau de suivi des fonds dédiés	
3.2.4 Tableau des legs reçus	P 15
3.2.5 Tableau des dettes	P 16
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	
4.1 Honoraires du commissaire aux comptes	P 17
4.2 Engagements financiers	
4.3 Effectifs	
4.4 Tableau emplois ressources	P.18

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Fermeture de la maison du Clergé à Voiville en juin 2017.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

2.1 Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations et fondations conformément au règlement n°99-01. La comptabilité a été établie en référence au plan comptable annoté des associations diocésaines.

Les documents dénommés « Comptes de l'exercice 2017 » comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe.

Tous les chiffres sont exprimés en Euros, arrondis à l'Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, allant du 1/1/17 au 31/12/17.

2.2.1 Périmètre :

Les comptes annuels ont été établis en intégrant toutes les entités de l'association diocésaine, soit :

- 7 doyennés,
- 41 paroisses ou secteurs pastoraux
- 7 services paroissiaux,
- 4 maisons diocésaines : Maison de retraite du Clergé (Voiville), Maison diocésaine de Saintes (Séminaire), centre Jean-Baptiste Souzy et domaine de Croix Gente,
- 32 services diocésains
- Évêché

Ainsi les comptes annuels sont le résultat de la compilation de 92 comptabilités.

Toutes les opérations internes (opérations réalisées entre établissements eux-mêmes) ont été éliminées.

2.2.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises avant l'année 2006 ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'association diocésaine et sont considérées comme totalement amorties.

Les immobilisations corporelles acquises depuis 2006 sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat, y compris taxes non récupérables, après déduction des remises et rabais commerciaux et des escomptes de règlement,
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leur utilisation envisagée,
- le cas échéant, des coûts de démantèlement, d'enlèvement, et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes, liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

A la fin de leur période de dépréciation, la valeur résiduelle des immobilisations est nulle.
Le mode d'amortissement retenu est la méthode de l'amortissement linéaire.

La durée des amortissements est calculée en fonction de leur nature, de la manière suivante :

- Constructions : 15 à 25 ans
- Mobilier : 6 à 10 ans
- Agencement et installations générales : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans.

2.2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, incluant les frais engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable.

2.2.4 Placements financiers :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les frais et taxes liés à l'acquisition des titres constituent des charges de la période. Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par ligne de titre, sur la base de la méthode FIFO.

Les moins-values latentes constatées sur les titres de même nature font l'objet d'une provision pour dépréciation. en revanche, conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.5 Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de chacune d'entre elles est inférieure à la valeur comptable.

2.2.6 Modalités de comptabilisation des legs et fonds dédiés :

Les legs sans affectation spécifique sont comptabilisés en produits exceptionnels à l'issue de la réalisation des formalités administratives.

Dans un souci de respect des intentions des donateurs, les legs et donations affectés et non utilisés dans l'exercice, sont comptabilisés au compte « Fonds dédiés », au passif du bilan.

Les montants concernés sont repris en compte de résultat, à hauteur des dépenses relatives à l'affectation concernée, effectivement supportées dans l'exercice.

2.2.7 Contribution volontaire des bénévoles :

Les contributions volontaires en travail des bénévoles ainsi que les différentes contributions en biens et services n'ont fait l'objet d'aucun recensement ni valorisation.

2.2.8 Les indemnités de départ à la retraite :

Les accords d'entreprise du personnel laïc du diocèse de La Rochelle et Saintes, prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à 1/5^{ème} de la rémunération mensuelle par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans d'ancienneté plus 2/15^{ème} de rémunération mensuelle au-delà de 10 ans.

Le montant des droits acquis par les salariés est calculé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association diocésaine à l'âge de la retraite soit 65 ans (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité), d'un taux d'évolution des rémunérations et d'une actualisation.

- Engagement envers les prêtres retirés :

L'obligation de subvenir aux besoins des prêtres jusqu'à leur décès a également fait l'objet d'une provision. Cette provision est constituée en fonction de leur espérance de vie et de leur coût annuel.

2.2.9 Commodats et prêts à usage :

Les prêts à usage dont bénéficie l'Association Diocésaine de La Rochelle et Saintes n'ont pas été comptabilisés, à défaut d'avoir une estimation précise de la valorisation des biens mis à disposition.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN :

3.1 ACTIF :

3.1.1 Tableau des variations des immobilisations :

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES				
TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS BRUTES 2017 (en €)				
IMMOBILISATIONS	Début Exercice	Augmen- tations	Diminutions	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	14 829	0	0	14 829
TOTAL I : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	14 829	0	0	14 829
Immobilisations corporelles				
<u>Terrains :</u>				
Terrains nus	614 098	0	0	614 098
Terrains bâtis	192 787		60 000	132 787
<i>Sous total Terrains</i>	<i>806 885</i>	<i>0</i>	<i>60 000</i>	<i>746 885</i>
<u>Constructions :</u>				
Bâtiments - Edifices cultuels	489 451	42 162	0	531 613
Bâtiments - Presbytères et maisons d'habitation	2 626 341	2 571	240 000	2 388 912
Bâtiments - Locaux divers	1 362 377	350 375	0	1 712 752
Bâtiments - Maisons diocésaines	1 223 981	0	0	1 223 981
Bâtiments - Locaux du siège	219 001	0	0	219 001
<u>Constructions sur sol d'autrui :</u>				
Bâtiments - Presbytères et maisons d'habitation	91 991	0	0	91 991
Bâtiments - Locaux divers	233 126			233 126
<i>Sous total Constructions</i>	<i>6 246 267</i>	<i>395 108</i>	<i>240 000</i>	<i>6 401 375</i>
<u>Autres immobilisations corporelles :</u>				
Véhicules	47 159	6 750	12 177	41 732
Matériel de bureau	111 973	68 007	23 803	156 177
Matériel informatique	59 074	0	59 074	0
Autres matériels divers	241 705	46 463		288 168
Mobilier	334 943	18 000	0	352 943
<i>Sous total Autres immo.corporelles</i>	<i>794 854</i>	<i>139 220</i>	<i>95 054</i>	<i>839 020</i>
<u>Immobilisations corporelles en cours :</u>				
Constructions en cours	13 465		13 465	0
TOTAL II : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	7 861 471	534 328	408 520	7 987 280
Immobilisations financières :				
Titres de participation - Organismes liés	0			0
Parts de S.C.I. *	31 008	280 000		311 008
Parts Sociales organismes financiers	336 280	187		336 466
<i>Sous total Parts sociales</i>	<i>367 287</i>	<i>280 187</i>	<i>0</i>	<i>647 474</i>
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075			104 075
Prêts au clergé	27 776	24 300	15 088	36 988
Prêts au personnel	712	0	712	0
Autres prêts (dont 1% logement)	33 489	40 011	25 000	48 500
<i>Sous total Prêts</i>	<i>61 977</i>	<i>64 311</i>	<i>40 800</i>	<i>85 488</i>
Cautions locatives	1 831	5 193	573	6 451
TOTAL III : IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	535 170	349 691	41 373	843 488
TOTAL GENERAL	8 411 470	884 019	449 892	8 845 597

* S.C.I. Moulin de La Côte = 22 008 € et S.C.I. La Rochelle et Saintes 289 000 €

3.1.2 Tableau des variations des amortissements :

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES				
TABLEAU DES VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 2017 (en €)				
IMMOBILISATIONS	Début Exercice	Dotations +virt PàP	Reprises - virt PàP	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels	14 829	0	0	14 829
TOTAL I : AMORT. IMMO. INCORPORELLES :	14 829	0	0	14 829
Immobilisations corporelles :				
<i>Constructions :</i>				
Bâtiments - Edifices cultuels	139 792	47 178	0	186 970
Bâtiments - Presbytères et maisons d'habitation	826 085	169 422	44 894	950 612
Bâtiments - Locaux divers	280 471	116 984	0	397 455
Bâtiments - Maisons diocésaines	453 433	96 753	0	550 186
Bâtiments - Locaux du siège	88 552	11 373	0	99 925
<i>Constructions sur sol d'autrui :</i>				
Bâtiments - Presbytères et maisons d'habitation	55 167	8 238	0	63 405
Bâtiments - Locaux divers	154 137	18 044		172 181
<i>Sous total Constructions</i>	<i>1 997 636</i>	<i>467 992</i>	<i>44 894</i>	<i>2 420 734</i>
<i>Autres immobilisations corporelles :</i>				
Véhicules	29 352	6 681	5 881	30 152
Matériel de bureau	76 327	66 278	23 803	118 802
Matériel informatique	44 956	0	44 956	0
Autres matériels divers	136 571	28 754	0	165 325
Mobilier	214 335	31 444	0	245 779
<i>Sous total Autres immo.corporelles</i>	<i>501 540</i>	<i>133 158</i>	<i>74 640</i>	<i>560 057</i>
TOTAL II : AMORT. IMMO. CORPORELLES :	2 499 176	601 150	119 535	2 980 791
Immobilisations financières :				
Parts de S.C.I.	22 008	0		22 008
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075	0		104 075
TOTAL III : AMORT. IMMO. FINANCIERES :	126 083	0	0	126 083
TOTAL GENERAL :	2 640 088	601 150	119 535	3 121 703

3.1.3 Tableau des créances :

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES			
TABLEAU DES CREANCES 2017 (en €)			
CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus de 1 an
<u>Actif immobilisé</u>			
Titres de participations Organismes financiers	336 466	0	336 466
Parts de S.c.i.	311 008	0	311 008
<i>Sous total Parts Sociales</i>	<i>647 474</i>	<i>0</i>	<i>647 474</i>
Apport avec droit de reprise à DDEC	104 075	0	104 075
Prêts	85 488	28 975	56 513
Cautions locatives	6 451	0	6 451
TOTAL I : ACTIF IMMOBILISÉ :	843 488	28 975	814 513
<u>Actif circulant</u>			
Clients	75 493	75 493	
Personnel	78	78	
Organismes sociaux	983	983	
Organismes fiscaux	24 897	24 897	
Organismes liés	635 962	635 962	
Débiteurs divers	46 836	46 836	
Produits à recevoir	45 332	45 332	
TOTAL II : ACTIF CIRCULANT	829 581	829 581	0
<u>Charges constatées d'avance</u>	56 919	56 919	0
TOTAL GENERAL :	1 729 988	915 475	814 513

Parts de S.c.i. : Moulin de la Cote : 22 008€, SCI LR et Saintes : 289 000€

3.1.4 Tableau des placements

TABLEAU DES PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET COMPTES A TERME AU 31/12/2017 (en €)									
PLACEMENTS FINANCIERS	Valeur d'achat	Dernier cours	Plus-value latente au 31/12/2017	Moins-value latente au 31/12/2017	MV LATENTE 2016 sur titres présents au 31/12/2016	REPRISE PROV MV 2016 sur titres cédés en 2017	Moins Value LATENTE 2016 sur titres présents au 31/12/2017	ECART 2017-2016	
								reprise de Provision	Complément Provision
Compte titres - Actions	379 969.05	443 764.97	63 795.92	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Contrats de capitalisation	596 100.00	654 809.44	30 074.97	-26 311.43	0.00	0.00	0.00	0.00	-26 311.43
Obligations	2 634 691.94	2 746 391.77	112 598.03	-898.20	-12 053.15	374.78	-11 678.37	10 780.17	0.00
Opcvm - Sicav	563 059.14	695 030.00	131 970.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SCPI	1 903 270.23	2 156 555.18	347 139.66	-93 854.71	-93 386.26	0.00	-95 978.49	2 123.64	-2 592.09
Monétaires-Trésorerie (CAT - DAT)	150 000.00	150 000.00	0.00	0.00					
S/T Moyen Long terme :	6 227 090.36	6 696 551.36	685 579.44	-121 064.34	-105 439.41	374.78	-107 656.86	12 903.81	-28 903.52
				variat° globale	-15 624.93	374.78		-15 999.71	
							-15 624.93		

Il convient d'ajouter les disponibilités (dont livrets) : 3 437 868 €, ainsi que les parts sociales : 625 466 € (Banque : CA 15 857€, CC 305 610€, CM 14 999€), soit un total général net de 10 019 360 €.

3.2 PASSIF :

3.2.1 Variation des fonds propres

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (en €)			
Fonds propres au 31 décembre 2017		Fonds propres au 31 décembre 2016	
Fonds associatif	1 699 098	Fonds associatif	1 699 098
Réserves	547 626	Réserves	547 626
Report à nouveau	8 785 319	Report à nouveau	8 147 528
Résultat net de l'exercice	-262 820	Résultat net de l'exercice	637 791
TOTAL	10 769 222	TOTAL	11 032 042
Résultat net de l'EXERCICE 2017 : -262 820			
Variat° globale fonds propres 2017/2016 : -262 820			

3.2.2 Provisions pour litiges

La provision concerne un jugement prud'hommal en cours (200 000€) et le legs LARDY (237 549€)

3.2.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES					
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS EN 2017 (en €)					
Ressources	Affectation	Fonds à engager au 01/01/2017	Engagement à réaliser sur fonds reçus en 2017	Utilisation en cours de l'exercice 2017	Fonds restants à engager au 31/12/2017
Dons manuels Paroisse Christ Sauveur	Rénovation orgue ND-LR	7 500		7 500	0
Dons manuels St Sauveur d'Aunis.	Travaux St sauveur d'Aunis	83 950		83 950	0
Dons manuels paroisse de Pont l'abbé	Travaux Pont l'abbé	2 855			2 855
Dons manuels Mission de La Mer	Péris en Mer	1 000			1 000
Legs MAR * (2009)	Paroisse de Tonnay Boutonne Entretien tombes et messes à dire	13 188		17	13 171
Legs CLE * (2009)	Installation vitraux à ND Royan	14 485			14 485
Legs PET * (appt St G.de Did.) (2009)	Paroisse de "St Georges de Didonne" (Royan Cote de Beauté)	108 800		6 400	102 400
Legs LAR * (2014)	Bibliothèque centre Souzy	20 291			20 291
Total fonds dédiés		252 069	0	97 867	154 202

3.2.4 Tableau des legs reçus

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES		
TABLEAU DES LEGS RECUS EN 2017 (en €)		
DONATEURS DU LEGS	Montant	AFFECTATION
<u>NON AFFECTES</u>		
SOR*	19 315	
JOU*	224 272	
GIR*	27 411	
THI*	75 448	
RAB*	10 336	
TOU*	9 809	
QUI*	30 000	
TOTAL I : TOTAL DES LEGS NON AFFECTÉS :	396 590	
<u>AFFECTÉS</u>		
TOTAL II : TOTAL DES LEGS AFFECTÉS :	0	
TOTAL GENERAL :		396 590

Les legs, acceptés par le Conseil d'Administration, sont comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure de leur encaissement.

Dès l'acceptation par le Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine, les biens meubles et immeubles provenant d'un legs ou d'une donation sont mentionnés en « engagement hors bilan » de l'annexe des comptes annuels.

Le montant des legs relatifs à des décès 2017 et antérieurs ayant fait l'objet d'une acceptation par Conseil d'Administration 2017 et antérieurs est de 462 500€

A titre d'information, le montant des legs relatifs à des décès 2017 et antérieurs ayant fait l'objet d'une acceptation par Conseil d'Administration 2018 est de 662 000€.

3.2.5 Tableau des dettes

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES				
TABLEAU DES DETTES 2017 (en €)				
DETTE	Montant brut	A moins d'un an	+ de 1 An - de 5 ans	A plus de 5 ans
<u>Dettes financières</u>				
Dépôts prêtres et laïcs	127 719	127 719	0	0
Dépôts organismes liés *	340 602	340 602	0	0
TOTAL I : TOTAL DES DETTES FINANCIERES	468 321	468 321	0	0
<u>Autres dettes</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	149 047	149 047	0	0
Personnel et comptes rattachés	101 424	101 424	0	0
Organismes sociaux	240 864	240 864	0	0
Organismes fiscaux	46 724	46 724	0	0
Organismes liés	11 956	11 956	0	0
Créditeurs divers	48 681	48 681	0	0
Offrandes de Messes à célébrer	60 908	60 908	0	0
Quêtes impérées à reverser	58 948	58 948	0	0
TOTAL II : TOTAL DES AUTRES DETTES :	718 552	718 552	0	0
<u>Produits constatés d'avance</u>	28 873	28 873	0	0
TOTAL GENERAL :	1 215 746	1 215 746	0	0

* dont Communauté des missionnaires de la Plaine = 335 150 € et Association Cap J = 3 551 €

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT :

4.1 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes (cabinet KPMG) pour l'exercice 2017 s'élève à 19 056 €TTC

4.2 Engagements financiers :

L'association diocésaine s'est engagée à avancer à l'Association Sainte Thérèse les montants nécessaires au remboursement d'un emprunt de 440 000 euros, contracté pour la réalisation d'un investissement immobilier à Rochefort, ainsi que tous les frais liés à cet immeuble. Les avances effectuées à ce titre s'élèvent au total à 625 476.37euros, dont 57 023.68 euros pour l'exercice 2017. Elles sont intégralement dépréciées, par prudence.

4.3 Effectifs :

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES		
PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2017		
	Effectif au 31/12/2017	E.T.P. au 31/12/2017
Personnel en mission pastorale :	19	14.3
Personnel administratif et de service dont :	19	16.5
- En maisons diocésaines :	03	03.0
- Évêché :	16	13.5
TOTAL laïcs salariés	38	30.8
TOTAL prêtres	88	
TOTAL GENERAL	126	

N.B.

Personnel en paroisse :

41

12.81

4.4 Tableau emplois – ressources

ASSOCIATION DIOCESAINE DE LA ROCHELLE ET SAINTES			
TABLEAU EMPLOIS - RESSOURCES DE L'EXERCICE 2017			
POSTES	Produits Ressources	Charges Emplois	Soldes
<u>Produits de la générosité des fidèles (yc legs)</u>			
Denier de l'Eglise	1 458 491		
Traitement et charges des prêtres et séminaristes		875 077	
Salaires et charges des laïcs en pastorale		430 363	
<i>Sous Total</i>		1 305 440	
<u>Différence :</u>			153 051
Quêtes du dimanche	1 044 536		
Casuels et Offrandes	1 943 745		
Campagne ISF et dons divers	303 811		
Legs et donations	396 590		
<i>Sous Total</i>	3 688 682		
Salaire et charges du personnel administratif et de service		1 520 715	
Autres charges de fonctionnement		3 060 581	
Dotations versées		178 835	
<i>Sous Total</i>		4 760 131	
<u>Différence :</u>			-1 071 448
<i>Solde / Générosité</i>	5 147 173	6 065 571	-918 397
<u>Autres produits de fonctionnement (Hors reprise sur provisions)</u>			
Contributions et participations aux activités (Hors reprise prov de fonct)	1 459 033		
Impôts et taxes		181 059	
Dotations aux amortissements		555 859	
Dotations aux provisions		168 370	
<i>Sous Total</i>		905 288	
<i>Solde / Activités</i>	1 459 033	905 288	553 745
<u>Divers</u>			
Reprise sur provision	30 414		
Produits financiers	244 825		
Cessions d'immeubles et prod.exception. de gest°	469 350		
Reprise sur provision exceptionnelle	0		
Reprise sur fonds dédiés	97 867		
<i>Sous Total</i>	842 456		
Charges financières		46 988	
Autres charges exceptionnelles		693 635	
Dotations aux fonds dédiés		0	
<i>Sous Total</i>		740 624	
<i>Solde / Divers</i>	842 456	740 624	101 833
SOLDE GLOBAL	7 448 662	7 711 482	-262 820